## **UPLINE RENDEMENT**

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT

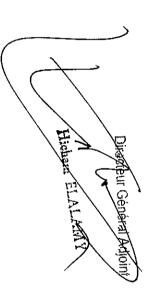
## NOTE D'INFORMATION

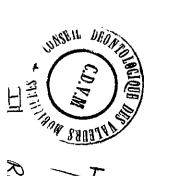
Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/014....2014... en date du ...3.1./.07./2014





# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note MANAGEMENT, qu'elle contient. Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations présente note d'information a sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour été préparée par la société de Casablanca, représentée par gestion UPLINE CAPITAL



#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que



 $\Rightarrow$ 

### I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP UPLINE RENDEMENT

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 40016

Date et référence de l'agrément : le 19/06/2013 sous la référence AG/OP/028/2013

Date de création: 24/09/1998

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine: 1.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Gestion représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de

Directeur Général

DINAR en sa qualité de Directeur Général Etablissement de gestion délégataire : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé Commissaire aux comptes: La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES.

## CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme" La sensibilité sera en permanence comprise entre]1,1-5,1].

Indice de référence : 80% MBI MT + 20% MBI MLT

Objectif de gestion : L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts une rentabilité similaire celle du marché obligataire à moyen et long terme.

Stratégie d'investissement: Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme"

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM ". Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances tout en respectant la réglementation en

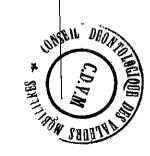
placement en devises Par ailleurs, ë fonds pourra consacrer au maximum 10% à l'étranger, dans les limites, règles de æ conditions son actif net à de la réglementation des opérations de

Durée de placement recommandée : Supérieure à 2 ans

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 13/10/1998



cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En

hebdomadairement dans un journal d'annonces légales siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques **ک**ار

auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation

méthode dite des coupons courus. Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la

relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts. Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi nº 1-93-213

### IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

valeur liquidative. Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de la

Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT de la valeur

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### Frais de gestion:

faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction trimestriellement. portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de ā valeur liquidative et payés

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes:

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication: 20.000 Dhs;
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire: 0,075% HT;
- Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4.000 Dhs;
- (6) Maroclear (droit d'admission):



- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
  0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
  0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
  0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6) Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% \* [FDG- (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)]

